



DONNÉES DE SÉCURITÉ



MASTER BOND

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Master-Bond
Référence commerciale : RE01003

1.2. Utilisation de la substance/préparation

MASTER BOND est un adhésif amélo-dentinaire, photo-polymérisable à base d'éthanol.

1.3. Identification de la société/entreprise

EXOTEC DENTAIRE,
Rue Aristide Berges,
21800 Sennecey Les Dijon
Tél. 03 80 47 06 18
Fax. 03 80 32 96 47

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : 01.45.42.59.59
Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations :

Irritation de la peau. 2, H315 Provoque une irritation de la peau
Irritation des yeux. 2, H319 Provoque une sévère irritation des yeux
STOT SE 3, H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage



Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

2.3. Autres dangers

H315 Provoque une irritation de la peau

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires

Conseil de prudence :

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / des lunettes de protection / du visage

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer Lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer le rinçage.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon

Étiquetage selon les directives de l'UE:

Dispositifs médicaux tels que définis dans la directive 93/42 / CEE et qui sont envahissants ou utilisés en

Contact physique avec le corps humain; Sont exemptés des dispositions du règlement (CE) n °

1272/2008 (CLP / GHS) généralement si elles sont à l'état fini et destinées à l'utilisateur final.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: non applicable

VPvB: non applicable

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition :

Acide acrylique modifié, acide poly acrylique, méthacrylates, catalyseurs, stabilisateur dans l'éthanol

Composant contribuant au danger :

Nom :	Ethanol
CAS n°	64-17-5
CE n°	200 578 6
Classification (Règlement CLP):	GHS02, H225

Nom : Methacrylates

Index N° : 607-134-00-4

Classification (règlement CLP) : GHS07, H315, H319, H335

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales: Consulter un médecin si des symptômes apparaissent, qui peut être causée par le produit

En cas de contact avec la peau :

laver abondamment à l'eau et au savon

En cas de projection dans les yeux :

rincer abondamment à l'eau avec la paupière ouverte pendant plusieurs minutes et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin.

En cas d'inhalation :

Air frais.



DONNÉES DE SÉCURITÉ



MASTER BOND

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les vapeurs provoquent des mélanges explosifs avec l'air.

Moyen d'extinction approprié :

CO₂, poudre, eau pulvérisée

Équipement de protection :

Ne pas rester dans une zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles :

Ne pas inhaler les vapeurs / aérosols. Éviter le contact avec la substance. Assurer un apport d'air frais dans les locaux fermés

Les précautions pour la protection de l'environnement :

Respectez la réglementation locale. Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau et sol.

Les méthodes de nettoyage :

Essuyer avec un matériau absorbant.

Référence à d'autres sections :

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation sans danger

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle

Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Usage strictement réservé aux dentistes ou selon leurs instructions. Maintenir le bouchon bien fermé. Utiliser le produit dans un espace bien aéré. Maintenir à l'écart des sources d'ignition. Prendre des mesures de prévention contre les charges électrostatiques.

7.2. Stockage

Conserver le produit dans son flacon d'origine et hermétiquement fermé dans un espace frais, sec, bien aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil ; à l'écart des denrées alimentaires.

Température de stockage < 25°C

Prendre connaissance des règles techniques pour les liquides inflammables (TrbF 110). Classification de stockage : 3A (liquides inflammables)

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

RAS

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Cas n° 64-17-5
Nom : Ethanol,
VLEP : TRGS 900 500 ml/m³ (ppm) ou 960 ml/m³ ou 1950 mg/m³
Classification C (grossesse)

8.2. Contrôle de l'exposition

• Contrôle de l'exposition professionnelle

Utiliser des vêtements non-inflammables.

- a) Protection respiratoire : Protection nécessaire en cas de vapeurs / aérosols
- b) Protection des mains : utiliser des gants
- c) Protection des yeux : lunettes de protection recommandées
- d) Protection de la peau : Mesure d'hygiène normale

• Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir Rubrique n°12

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : Caractéristique

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	ca.3	
Point/intervalle de fusion :	n.a.	
Point/intervalle d'ébullition :	n.a.	
Point d'éclair :	n.a.	
Propriétés explosives :	Basse : 3,5% Haute : 15%	(Méthode Kühn-Birett)
Pression de vapeur :	n.d.	
Densité relative :	ca 1.0 g/cm ³	
Solubilité / Miscibilité dans :	Solvants organiques : ethanol Eau : Soluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau :	NA	
Viscosité :	NA	
Densité :	NA	
Taux d'évaporation :	NA	
Teneur en solvants :	Organique : Ethanol	
Contenu de solides :	Aucun	

9.3. Autres informations

Point ou intervalle de fusion (en C°) : -114°C
Température de décomposition (en C°) : NA
Température d'auto-inflammation (en C°) : 425°C
Conductivité : NA



DONNÉES DE SÉCURITÉ



MASTER BOND

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter

Chaleur, lumière directe du soleil

10.2. Matières à éviter

Métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, oxydes d'alcalin, initiateurs de radicaux libres.

matériaux inapproprié pour l'utilisation du produit : matières plastiques, caoutchouc.

Explosible avec l'air sous forme de vapeur / gaz

10.3. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Réactions allergiques suite à exposition chronique possibles.

Toxicité aiguë:

LD50 (oral) rat 6200 mg/kg

Irritations primaires:

Peau: irritant
Yeux: irritant
Inhalation : Légère irritation des muqueuses. À haute concentration :
Ivresse, maladie
Ingestion: Toxicité possible en cas d'ingestion. En grande quantité :
Ivresse maladie.
Sensibilisation : Information non disponible

Réactions allergiques:

Réaction allergique aux méthacrylates possible après exposition chronique.

Informations complémentaires:

Les réactions allergiques aux méthacrylates après l'exposition à long terme sont possibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information générale :

Éviter le transfert dans l'environnement

Indice de pollution de l'eau :

WKG = 1 (Substance légèrement polluante)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau et sol.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport routier ADR / RID :

Non soumis à la réglementation du transport

Transport maritime IMDG / OMI :

Non soumis à la réglementation du transport

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR :

Non soumis à la réglementation du transport

Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux. Les différences en vigueur dans les autres pays ne sont pas pris en compte.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification selon les directives CE:

Le produit est un dispositif médical selon la directive CE 93/42 CEE.

Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES DONNÉES

Modifications par rapport à la version précédente:

Adaptation selon 1907/2006 / EG, Article 31

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.



DONNÉES DE SÉCURITÉ



MASTER BOND DUAL

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Master-Bond Dual
Référence commerciale : RE01002

1.2. Utilisation de la substance/préparation

MASTER BOND DUAL est un adhésif amélo-dentinaire, auto et photo-polymérisable à base d'éthanol.

1.3. Identification de la société/entreprise

EXOTEC DENTAIRE,
Rue Aristide Berges,
21800 Sennecey Les Dijon
Tél. 03 80 47 06 18
Fax. 03 80 32 96 47

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : 01.45.42.59.59
Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations :

Irritation de la peau. 2, H315 Provoque une irritation de la peau
Irritation des yeux. 2, H319 Provoque une sévère irritation des yeux
STOT SE 3, H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage



Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

2.3. Autres dangers

H315 Provoque une irritation de la peau

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires

Conseil de prudence :

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / des lunettes de protection / du visage

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer Lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer le rinçage.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon

Étiquetage selon les directives de l'UE:

Dispositifs médicaux tels que définis dans la directive 93/42 / CEE et qui sont envahissants ou utilisés en

Contact physique avec le corps humain; Sont exemptés des dispositions du règlement (CE) n °

1272/2008 (CLP / GHS) généralement si elles sont à l'état fini et destinées à l'utilisateur final.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: non applicable

VPvB: non applicable

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition :

Acide acrylique modifié, acide poly acrylique, méthacrylates, catalyseurs, stabilisateur dans l'éthanol

Composant contribuant au danger :

Nom :	Ethanol
CAS n°	64-17-5
CE n°	200 578 6
Classification (Règlement CLP):	GHS02, H225

Nom : Methacrylates

Index N° : 607-134-00-4

Classification (règlement CLP) : GHS07, H315, H319, H335

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales: Consulter un médecin si des symptômes apparaissent, qui peut être causée par le produit

En cas de contact avec la peau :

laver abondamment à l'eau et au savon

En cas de projection dans les yeux :

rincer abondamment à l'eau avec la paupière ouverte pendant plusieurs minutes et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin.

En cas d'inhalation :

Air frais.



DONNÉES DE SÉCURITÉ



MASTER BOND DUAL

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les vapeurs provoquent des mélanges explosifs avec l'air.

Moyen d'extinction approprié :

CO₂, poudre, eau pulvérisée

Équipement de protection :

Ne pas rester dans une zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles :

Ne pas inhaler les vapeurs / aérosols. Éviter le contact avec la substance. Assurer un apport d'air frais dans les locaux fermés

Les précautions pour la protection de l'environnement :

Respectez la réglementation locale. Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau et sol.

Les méthodes de nettoyage :

Essuyer avec un matériau absorbant.

Référence à d'autres sections :

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation sans danger

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle

Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Usage strictement réservé aux dentistes ou selon leurs instructions. Maintenir le bouchon bien fermé. Utiliser le produit dans un espace bien aéré. Maintenir à l'écart des sources d'ignition. Prendre des mesures de prévention contre les charges électrostatiques.

7.2. Stockage

Conserver le produit dans son flacon d'origine et hermétiquement fermé dans un espace frais, sec, bien aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil ; à l'écart des denrées alimentaires.

Température de stockage < 25°C

Prendre connaissance des règles techniques pour les liquides inflammables (TrbF 110). Classification de stockage : 3A (liquides inflammables)

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

RAS

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Cas n° 64-17-5
Nom : Ethanol,
VLEP : TRGS 900 500 ml/m³ (ppm) ou 960 ml/m³ ou 1950 mg/m³
Classification C (grossesse)

8.2. Contrôle de l'exposition

• Contrôle de l'exposition professionnelle

Utiliser des vêtements non-inflammables.

- a) Protection respiratoire : Protection nécessaire en cas de vapeurs / aérosols (Filtre A)
- b) Protection des mains : utiliser des gants
- c) Protection des yeux : lunettes de protection recommandées
- d) Protection de la peau : Mesure d'hygiène normale

• Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir Rubrique n°12

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : Caractéristique

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	ca.3	
Point/intervalle de fusion :	n.a.	
Point/intervalle d'ébullition :	n.a.	
Point d'éclair :	n.a.	
Propriétés explosives :	Basse : 3,5% Haute : 15%	(Méthode Kühn-Birett)
Pression de vapeur :	n.d.	
Densité relative :	ca 1.0 g/cm ³	
Solubilité / Miscibilité dans :	Solvants organiques : ethanol Eau : Soluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau :	NA	
Viscosité :	NA	
Densité de vapeur :	NA	
Taux d'évaporation :	NA	
Teneur en solvants :	Organique : Ethanol	
Contenu de solides :	Aucun	

9.3. Autres informations

Point ou intervalle de fusion (en C°) : -114°C
Température de décomposition (en C°) : NA
Température d'auto-inflammation (en C°) : 425°C
Conductivité : NA



DONNÉES DE SÉCURITÉ



MASTER BOND DUAL

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter

Chaleur, lumière directe du soleil

10.2. Matières à éviter

Métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, oxydes d'alcalin, initiateurs de radicaux libres.

matériaux inapproprié pour l'utilisation du produit : matières plastiques, caoutchouc.

Explosible avec l'air sous forme de vapeur / gaz

10.3. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Réactions allergiques suite à exposition chronique possibles.

Toxicité aiguë:

LD50 (oral) rat 6200 mg/kg

Irritations primaires:

Peau: irritant
Yeux: irritant
Inhalation : Légère irritation des muqueuses. À haute concentration :
Ivresse, maladie
Ingestion: Toxicité possible en cas d'ingestion. En grande quantité :
Ivresse maladie.
Sensibilisation : Information non disponible

Réactions allergiques:

Réaction allergique aux méthacrylates possible après exposition chronique.

Informations complémentaires:

Les réactions allergiques aux méthacrylates après l'exposition à long terme sont possibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information générale :

Éviter le transfert dans l'environnement

Indice de pollution de l'eau :

WKG = 1 (Substance légèrement polluante)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau et sol.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport routier ADR / RID :

Non soumis à la réglementation du transport

Transport maritime IMDG / OMI :

Non soumis à la réglementation du transport

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR :

Non soumis à la réglementation du transport

Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux. Les différences en vigueur dans les autres pays ne sont pas pris en compte.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification selon les directives CE:

Le produit est un dispositif médical selon la directive CE 93/42 CEE.

Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES DONNÉES

Modifications par rapport à la version précédente:

Adaptation selon 1907/2006 / EG, Article 31

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.



DONNÉES DE SÉCURITÉ



MASTER BOND DUAL

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Master-Bond Dual
Référence commerciale : RE01002

1.2. Utilisation de la substance/préparation

MASTER BOND DUAL est un adhésif amélo-dentinaire, auto et photo-polymérisable à base d'éthanol.

1.3. Identification de la société/entreprise

EXOTEC DENTAIRE,
Rue Aristide Berges,
21800 Sennecey Les Dijon
Tél. 03 80 47 06 18
Fax. 03 80 32 96 47

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : 01.45.42.59.59
Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations :

Irritation de la peau. 2, H315 Provoque une irritation de la peau
Irritation des yeux. 2, H319 Provoque une sévère irritation des yeux
STOT SE 3, H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage



Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

2.3. Autres dangers

H315 Provoque une irritation de la peau

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires

Conseil de prudence :

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / des lunettes de protection / du visage

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer Lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer le rinçage.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon

Étiquetage selon les directives de l'UE:

Dispositifs médicaux tels que définis dans la directive 93/42 / CEE et qui sont envahissants ou utilisés en

Contact physique avec le corps humain; Sont exemptés des dispositions du règlement (CE) n °

1272/2008 (CLP / GHS) généralement si elles sont à l'état fini et destinées à l'utilisateur final.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: non applicable

VPvB: non applicable

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition :

Acide acrylique modifié, acide poly acrylique, méthacrylates, catalyseurs, stabilisateur dans l'éthanol

Composant contribuant au danger :

Nom :	Ethanol
CAS n°	64-17-5
CE n°	200 578 6
Classification (Règlement CLP):	GHS02, H225

Nom : Methacrylates

Index N° : 607-134-00-4

Classification (règlement CLP) : GHS07, H315, H319, H335

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales: Consulter un médecin si des symptômes apparaissent, qui peut être causée par le produit

En cas de contact avec la peau :

laver abondamment à l'eau et au savon

En cas de projection dans les yeux :

rincer abondamment à l'eau avec la paupière ouverte pendant plusieurs minutes et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin.

En cas d'inhalation :

Air frais.



DONNÉES DE SÉCURITÉ



MASTER BOND DUAL

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les vapeurs provoquent des mélanges explosifs avec l'air.

Moyen d'extinction approprié :

CO₂, poudre, eau pulvérisée

Équipement de protection :

Ne pas rester dans une zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles :

Ne pas inhaler les vapeurs / aérosols. Éviter le contact avec la substance. Assurer un apport d'air frais dans les locaux fermés

Les précautions pour la protection de l'environnement :

Respectez la réglementation locale. Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau et sol.

Les méthodes de nettoyage :

Essuyer avec un matériau absorbant.

Référence à d'autres sections:

Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation sans danger

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle

Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

Usage strictement réservé aux dentistes ou selon leurs instructions. Maintenir le bouchon bien fermé. Utiliser le produit dans un espace bien aéré. Maintenir à l'écart des sources d'ignition. Prendre des mesures de prévention contre les charges électrostatiques.

7.2. Stockage

Conserver le produit dans son flacon d'origine et hermétiquement fermé dans un espace frais, sec, bien aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil ; à l'écart des denrées alimentaires.

Température de stockage < 25°C

Prendre connaissance des règles techniques pour les liquides inflammables (TrbF 110). Classification de stockage : 3A (liquides inflammables)

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

RAS

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Cas n° 64-17-5

Nom : Ethanol,

VLEP : TRGS 900 500 ml/m³ (ppm) ou 960 ml/m³ ou 1950 mg/m³

Classification C (grossesse)

8.2. Contrôle de l'exposition

• Contrôle de l'exposition professionnelle

Utiliser des vêtements non-inflammables.

- a) Protection respiratoire : Protection nécessaire en cas de vapeurs / aérosols (Filtre A)
- b) Protection des mains : utiliser des gants
- c) Protection des yeux : lunettes de protection recommandées
- d) Protection de la peau : Mesure d'hygiène normale

• Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir Rubrique n°12

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect : Liquide
Couleur : Incolore
Odeur : Caractéristique

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : ca.3
Point/intervalle de fusion : n.a.
Point/intervalle d'ébullition : n.a.
Point d'éclair : n.a.
Propriétés explosives : Basse : 3,5% (Méthode Kühn-Birett)
Haute : 15%
Pression de vapeur : n.d.
Densité relative : ca 1.0 g/cm³
Solubilité / Miscibilité dans : Solvants organiques : ethanol
Eau : Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau : NA
Viscosité : NA
Densité de vapeur : NA
Taux d'évaporation : NA
Teneur en solvants : Organique : Ethanol
Contenu de solides : Aucun

9.3. Autres informations

Point ou intervalle de fusion (en C°) : -114°C
Température de décomposition (en C°) : NA
Température d'auto-inflammation (en C°) : 425°C
Conductivité : NA



DONNÉES DE SÉCURITÉ



MASTER BOND DUAL

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter

Chaleur, lumière directe du soleil

10.2. Matières à éviter

Métaux alcalins, métaux alcalino-terreux, oxydes d'alcalin, initiateurs de radicaux libres.

matériaux inapproprié pour l'utilisation du produit : matières plastiques, caoutchouc.

Explosible avec l'air sous forme de vapeur / gaz

10.3. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Réactions allergiques suite à exposition chronique possibles.

Toxicité aiguë:

LD50 (oral) rat 6200 mg/kg

Irritations primaires:

Peau: irritant

Yeux: irritant

Inhalation : Légère irritation des muqueuses. À haute concentration :
Ivresse, maladie

Ingestion: Toxicité possible en cas d'ingestion. En grande quantité :
Ivresse maladie.

Sensibilisation : Information non disponible

Réactions allergiques:

Réaction allergique aux méthacrylates possible après exposition chronique.

Informations complémentaires:

Les réactions allergiques aux méthacrylates après l'exposition à long terme sont possibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information générale :

Éviter le transfert dans l'environnement

Indice de pollution de l'eau :

WKG = 1 (Substance légèrement polluante)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau et sol.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport routier ADR / RID :

Non soumis à la réglementation du transport

Transport maritime IMDG / OMI :

Non soumis à la réglementation du transport

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR :

Non soumis à la réglementation du transport

Les prescriptions concernant le transport sont citées conformément aux accords internationaux. Les différences en vigueur dans les autres pays ne sont pas pris en compte.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification selon les directives CE:

Le produit est un dispositif médical selon la directive CE 93/42 CEE.

Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES DONNÉES

Modifications par rapport à la version précédente:

Adaptation selon 1907/2006 / EG, Article 31

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.